

Délibération n°2025-06-067

Date de convocation : 24 juin 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Landivisiau, espace Yves Quéguiner, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné
procuration

M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
M. RAMONET Thierry à M. ABGRALL Dominique
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. SALIOU Louis

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 concernant l'examen et le vote du compte administratif et du compte de gestion, ainsi que l'article L. 2311-5 concernant l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu la délibération n°2025-06-066 du 30 juin 2025 approuvant les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes (ordures ménagères, Equipôle, immobilier d'entreprises, zones d'activités, eau et assainissement) ;

Considérant que l'affectation du résultat doit être conforme aux règles définies par l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales. Elle sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au R002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions ;

Vu la conférence des maires en date du 17 juin 2025 ;
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessous :**

Budget principal

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	7 687 663,28
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	292 843,07
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	- 1 502 274,42
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2024	- 1 502 274,42
e. Besoin en financement = d - c	1 209 431,35
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	1 500 000,00
2. Au R002 pour le solde (excédent de fonctionnement reporté)	6 187 663,28

Affecter le résultat de fonctionnement de 7 687 663,28 € comme suit :

- **1 500 000,00 € au R1068 pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,**
- **6 187 663,28 € au R002 en excédent de fonctionnement reporté.**

Budget annexe ordures ménagères

a. Excédent d'exploitation à la clôture de l'exercice	1 178 014,47
b. Solde d'exploitation de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	187 070,15
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	156 306,25

d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2024	156 306,25
e. Besoin en financement = d-c	30 763,90
AFFECTATION	
1. Au 1068 (affectation en réserve pour le surplus du besoin de financement)	100 000,00
2. Au R002 pour le solde (excédent d'exploitation reporté)	1 078 014,47

Affecter le résultat de fonctionnement de 1 178 014,47 € comme suit :

- **100 000,00 € au R1068 pour permettre la couverture du surplus du besoin de financement,**
- **1 078 014,47 € au R002 en excédent d'exploitation reporté.**

Budget annexe Equipôle

a. déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice	346 016,95
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	78 759,83
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	0
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2024	0
e. Besoin en financement = b + d	78 759,83
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	0
2. Au D002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	346 016,95

Affecter le résultat de fonctionnement de -346 016,95 € comme suit :

- **346 016,95 € au D002 en déficit de fonctionnement reporté.**

Budget annexe immobilier d'entreprises

a. Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice	222 086,43
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	12 901,74
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2024	0
e. Besoin en financement = b + d	0
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	0
2. Au D002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	222 086,43

Affecter le résultat de fonctionnement de -222 086,43 € comme suit :

- **222 086,43 € au D002 en déficit de fonctionnement reporté.**

Budget annexe zones d'activités

a. Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice	1 645 803,12
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	1 047 871,08

<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2024	0
e. Excédent de financement = b + d	0
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	0
2. Au D002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	1 645 803,12

Affecter le résultat de fonctionnement de – 1 645 803,12 € comme suit :

- **1 645 803,12 € au D002 en déficit de fonctionnement reporté.**

Budget annexe Eau

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	2 229 672,66
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	1 075 060,61
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	1 249 704,80
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2024	1 249 704,80
e. besoin de financement = d-c	174 644,19
AFFECTATION	
3. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	337 347,73
4. Au R002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	1 892 324,93

Affecter le résultat de fonctionnement de 2 229 672,66 € comme suit :

- **337 347,73 € au R1068 pour permettre la couverture du surplus du besoin de financement,**
- **1 892 324,93 € au R002 en excédent d'exploitation reporté.**

Budget annexe Assainissement

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	1 342 695,01
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	1 108 881,90
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	1 760 432,35
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2023	1 760 432,35
e. besoin de financement = b + d	2 869 314,25
AFFECTATION	
5. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	1 342 695,01
6. Au D001 pour le solde (déficit d'investissement reporté)	1 108 881,90

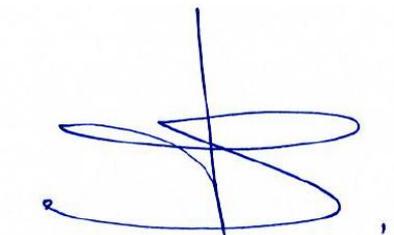
Affecter le résultat de fonctionnement de 1 342 695,01 € comme suit :

- **1 342 695,90 € au R 1068 pour permettre la couverture du surplus du besoin de financement,**
- **1 108 881,90 € au D001 en déficit d'investissement reporté.**

- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 02 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance,
Louis SALIOU.



Le Président,
Henri BILLON.

